

Groupe de Travail « Vie Etudiante et Vie de Campus »

Relevé de conclusions de la séance du 21 février 2017

Présents : Thierry Lardot, Sophie Potel-Legend, Sertac Tas, Fatima Zouaoui, Fabien Leblanc, Gaëlle Bailly-Franc, Maria Alleaume, Hélène Robin

Rédacteur : Arthur Georges

Ordre du jour : travail sur la répartition organisationnelle des activités

Le groupe pilote souhaitait pouvoir associer la faculté de médecine aux travaux, notamment dans l'idée d'observer de manière transversale le travail mené dans les différentes facultés. Le Secrétaire Général de la faculté de médecine a donc été convié à cette séance de travail et a présenté le modèle structurel et organisationnel de son administration.

Présentation de l'organisation de la faculté de médecine

Les spécificités inhérentes à la faculté de médecine ont tout d'abord été mentionnées. On ne peut en effet considérer les 12 000 étudiants de médecine comme formant un corps uniforme. Un bon nombre ne se présente qu'aux concours mais se voit tout de même délivrer une quittance des droits universitaires. Il existe aussi les formations dites « universitarisées » ou (concernent principalement les infirmières). Ces étudiants se voient délivrer une carte étudiant mais n'ont pas le droit de vote. Et enfin, les étudiants ayant réussi le concours de médecine, qui sont à la fois à l'université et au sein des hôpitaux.

A titre d'exemple, les composantes de l'UPMC qui deviendront la faculté de sciences recensent près de 19 000 étudiants, mais certains étudiants suivent une formation à temps partiel, d'autres un diplôme universitaire, etc. L'une des missions de la vie étudiante sera donc de tenir compte de la diversité des profils et des formations.

Le financement de la vie étudiante est auto-suffisant à la faculté de médecine, les programmes d'action visant la Vie Etudiante sont autofinancés sur le budget de la faculté. Il est notable que contrairement aux autres composantes de l'UPMC, il n'y a pas de département formation en médecine. Le fonctionnement se rapproche ici fortement de Paris-Sorbonne avec une forte autonomie budgétaire des différents UFR. La vie étudiante est donc mutualisée.

La corporation étudiante de Médecine joue un rôle prépondérant dans la gestion de la vie étudiante, elle contrôle une grande partie des actions et des projets étudiants. Son interlocuteur principal, notamment dans la création de projets, est le Secrétariat Général de la faculté.

Remarques :

- Certaines bonnes pratiques actuellement en œuvre doivent avoir vocation à être pérennisées. C'est notamment le cas de la gestion mutualisée du FSDIE et du handicap. Une approche interfacultaire de ces deux problématiques semblerait plus pertinente qu'une gestion facultaire autonome.
- Il existe des dispositifs d'assistance, d'aide aux étudiants propres à la faculté de médecine. C'est par exemple le cas du Bureau d'interface professeur étudiants (BIPE) qui veille au bon déroulement des études de médecine et au bien-être des étudiants.

- Les ETP de la faculté de médecine n'ont pas été comptabilisés jusqu'à maintenant dans le cadre de l'état des lieux. Il est à noter que les emplois étudiants « documentaires » représentent un soutien non négligeable au corps enseignant et administratif de la faculté de médecine.

Phase organisationnelle

Une réflexion a été lancée sur le positionnement interfacultaire en lien avec la faculté de médecine. Celui-ci paraît pertinent lorsqu'il est pleinement mutualisé : il doit être le lieu des retours d'expériences, d'identification des besoins et de communication des bonnes pratiques. L'essence de ce niveau organisationnel doit être un intérêt commun d'au moins deux facultés à collaborer. Elles pourront alors décider des moyens propres qu'elles estiment nécessaires de mutualiser.

Point d'attention

- La question du contrôle de l'assiduité des boursiers a longuement été abordée notamment en lien avec la pratique au sein de la faculté de médecine. L'ensemble du groupe s'est entendu sur la volonté d'harmoniser les pratiques en la matière afin de respecter le principe d'égalité de traitement des étudiants. Mais la faculté de médecine conserve en la matière des spécificités qu'il semble difficile à intégrer à un régime commun : la gestion de l'assiduité en médecine est extrêmement complexe à gérer, notamment par la présence de cours magistraux, de MOOCS, de cours à distance. Il y a énormément de cours magistraux, les étudiants préfèrent souvent récupérer les cours et travailler en dehors de l'établissement, etc. Le caractère hétérogène des modes de diffusion du savoir ne fera de plus que s'accroître d'année en année.
- Paris-Sorbonne a mis en place depuis quelques temps un contrôle répondant aux obligations réglementaires relativement aux boursiers. Ce suivi a également permis de détecter les étudiants en grande difficulté et de leur apporter une aide personnalisée.
- Il est notable que l'instauration généralisée d'un contrôle d'assiduité des boursiers en conformité avec la réglementation pourrait générer une augmentation conséquente des moyens humains affectés à cette activité.

Remarques transversales :

- Le groupe souhaiterait pouvoir rencontrer les acteurs du Groupe de Travail sur la formation, afin notamment de pouvoir échanger sur la problématique du handicap.
- Le manque d'espace de travail disponible pour les personnels et pour les étudiants est une forte problématique à laquelle la faculté de médecine et Paris-Sorbonne sont confrontées.

Prochaine réunion : le 7 mars 2017.